

Calendrier de collecte Ampuis 2013

Mars

L		4	11	18	25
M		5	12	19	26
M		6	13	20	27
J		7	14	21	28
V	1	8	15	22	29
S	2	9	16	23	30
D	3	10	17	24	31

Avril

L	1	8	15	22	29
M	2	9	16	23	30
M	3	10	17	24	
J	4	11	18	25	
V	5	12	19	26	
S	6	13	20	27	
D	7	14	21	28	

Mai

L		6	13	20	27
M		7	14	21	28
M	1	8	15	22	29
J	2	9	16	23	30
V	3	10	17	24	31
S	4	11	18	25	
D	5	12	19	26	

Juin

L		3	10	17	24
M		4	11	18	25
M		5	12	19	26
J		6	13	20	27
V		7	14	21	28
S	1	8	15	22	29
D	2	9	16	23	30

Juillet

L	1	8	15	22	29
M	2	9	16	23	30
M	3	10	17	24	31
J	4	11	18	25	
V	5	12	19	26	
S	6	13	20	27	
D	7	14	21	28	

Août

L		5	12	19	26
M		6	13	20	27
M		7	14	21	28
J	1	8	15	22	29
V	2	9	16	23	30
S	3	10	17	24	31
D	4	11	18	25	

Septembre

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	

Octobre

L		7	14	21	28
M	1	8	15	22	29
M	2	9	16	23	30
J	3	10	17	24	31
V	4	11	18	25	
S	5	12	19	26	
D	6	13	20	27	

Novembre

L		4	11	18	25
M		5	12	19	26
M		6	13	20	27
J		7	14	21	28
V	1	8	15	22	29
S	2	9	16	23	30
D	3	10	17	24	

Décembre

L		2	9	16	23	30
M		3	10	17	24	31
M		4	11	18	25	
J		5	12	19	26	
V		6	13	20	27	
S		7	14	21	28	
D	1	8	15	22	29	



Collecte ordures ménagères



Collecte emballages



ECO
EMBALLAGES

En rouge, les jours de rattrapage



N° Vert 0 800 803 904

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône,
Longes, St-Cyr-sur-le-Rhône, St-Romain-en-Gier,
Ste-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons

Brûlage des déchets verts

La fin de l'hiver est traditionnellement marquée par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins.

Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation.

La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un arrêté municipal (n°56 du 31 mai 2000), qui dispose que :

«... **Article 1 :** A compter du 10 juin 2000 et de façon permanente, il sera formellement interdit d'incinérer des déchets végétaux ainsi que les papiers et cartons, dans un rayon inférieur à 500 mètres de toute habitation.

Article 2 : Au-delà de ce rayon de 500 m, seule l'incinération de déchets végétaux sera autorisée sous réserve du respect de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°RAA2000-2561 (« l'incinération de végétaux coupés ne pourra, pendant la période du 15 mai au 31 octobre de chaque année, être effectuée qu'en tas ou en meules et à une distance supérieure de 400 m des bois, forêts plantations et reboisements »)...»

Que faire de ses déchets verts ?

- Le compostage apparaît comme le traitement des déchets verts le plus approprié et pertinent car le compost obtenu peut en effet être utilisé comme amendement organique dans les jardins. Si vous possédez un jardin, vous pouvez réaliser le compostage vous-même, en tas ou à l'aide d'un bac de compostage fourni gratuitement par la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (Tél : 04 74 56 89 40)
- Sinon, il vous faudra apporter vos déchets verts à la déchetterie la plus proche.

Déchetterie d'Ampuis :

Verenay, Rue du Stade - 69420 AMPUIS

Ouverture :

- Du mardi au vendredi : 14h - 18h30
- Lundi et samedi : 8h30 - 12h et 14h - 18h30

L'accès est limité en volume et payant pour les professionnels (hormis pour les cartons)

Pensez à vous munir de votre carte d'accès à retirer à la Communauté de Commune de la Région de Condrieu (avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité).

AVANT ! ...

Une déjection au beau milieu d'un trottoir !

De quoi vous mettre de mauvaise humeur...



Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens doivent tenir ceux-ci en laisse en dehors de chez eux, voire, pour les chiens dits « dangereux » (1^{ère} et 2^{ème} catégorie), les museler au contact du public.

De même, que la plus élémentaire des règles d'hygiène commande de ramasser les crottes de son animal en application des règles de civisme.

Pour faciliter ce devoir, la municipalité a décidé d'installer sur le territoire, des distributeurs de sacs pour le ramassage des déchets canins ainsi que les collecteurs nécessaires installés sur des supports métalliques.

Les deux zones répertoriées les plus sensibles sont la **Rue du Centre** et l'**Avenue de la Gare**.

Nous avons donc décidé de mener notre première expérimentation sur ces voiries.

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer, pour le confort de tous.

APRÈS ! ...



maintenant...
mon maître n'aura
plus d'excuses !...





Portes ouvertes le samedi 6 avril 2013 de 9h00 à 12h00

Le Maire et les élus convient la population à une matinée portes ouvertes.
Les habitants de la commune sont donc invités
à découvrir les nouveaux locaux de la Mairie
le samedi 6 avril 2013 de 9h00 à 12h00.

Horaires de la mairie :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30

11, Boulevard des Allées - Tél. : 04 74 56 04 10 - Fax : 04 74 56 12 54 - email : mairie@ampuis.com

Côté commerce...



C'est avec plaisir que les Ampuisais ont découvert la nouvelle Boulangerie-Pâtisserie Place de l'église :

Au Plaisir Gourmand.

Après quelques travaux, ce sont 2 associés, M. GAUTHIER et M. BARCEM, qui succèdent à M. et Mme ALLAYRAT. Ce ne sont pas des débutants dans la profession, puisqu'ils ont une autre Boulangerie-Pâtisserie sur Vénissieux.

Adeline et Gizem, les 2 vendeuses, auront donc le plaisir de vous servir du Mardi au Samedi.

Nous leurs souhaitons une belle réussite dans notre beau village !



Gizem



Adeline

SAMEDI 27 AVRIL 2013...

Repas de printemps Salle Polyvalente



Les membres du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et le Conseil Municipal accueilleront les aînés de la commune pour leur repas annuel.

Cette tradition immuable est toute-fois marquée par un petit changement.

En effet, cette année c'est la salle polyvalente qui se parera de belles tables aux couleurs printanières afin de vous offrir un moment de joie et de convivialité.

Directeur de publication : Gérard Banchet

Coordinatrice générale : Marie Vial

Photos : Municipalité d'Ampuis et archives particulières

Conception graphique et impression : Imag'in création
69420 Ampuis - imprimé sur papier PEFC



Ampuis.comm'

mars
2013



La lettre d'information trimestrielle

Pour sa troisième année consécutive,
le carnaval, organisé par la commune,
a connu un vif succès !



Comme toujours, un grand spectacle, intitulé « ma petite poule rousse », a été offert par la municipalité aux enfants de l'école maternelle. C'est dans un décor et des personnages réalisés uniquement avec des matériaux naturels et/ou récupérés que les colporteurs d'histoires de la compagnie « la Boîte à Trucs » ont évoqué les thèmes de la solidarité, de l'entraide et des excès de l'agriculture intensive.

Puis, malgré une météo très capricieuse, parents et enfants se sont retrouvés lors du grand défilé. Le cortège a été animé en musique de type brésilienne par la troupe SAMBAT'CHOUK composée de 8 percussionnistes.



Mr Carnaval, réalisé par **les résidents du foyer "le Reynard"**, a dignement trôné au skate Park avant de s'embraser pour le plaisir de la population présente. Le traditionnel moment convivial a ensuite pu être apprécié par tous les participants à la salle des fêtes.

Vivement l'année prochaine !



16 mars 2013 :

Bal des conscrits
- Salle des Fêtes

Badminton :
Soirée dansante
- Salle Hexagonale

19 mars 2013 :

Cérémonie
du 19 mars 1962
- Place des Anciens Combattants

23 mars 2013 :

ACEP :
Printemps de la Culture
- Salle des Fêtes

24 mars 2013 :

Ampuis Mozaïk :
Loto
- Salle Polyvalente

30 mars 2013 :

Interclub de Judo
- Salle Polyvalente

Rugby : Soirée dansante
- Chapiteau

13 avril 2013 :

Conscrits :
Lavage de voitures
- Place des Anciens Combattants

20 avril 2013 :

Bal des Conscrits
- Salle des Fêtes

27 avril 2013 :

Classe 2013 :
Bal des 20 ans
- Salle des Fêtes

Repas du CCAS
- Salle Polyvalente

1^{er} mai 2013 :

Fête du Basket
- Salle Polyvalente

8 mai 2013 :

Cérémonie
du 8 mai 1945
- Place des Anciens Combattants

9 mai 2013 :

Fête du Rugby
- Stade

11 mai 2013 :

Tournoi International
de Rugby au Stade de
Verenay (et le 12 mai
à Vienne).

18 mai 2013 :

Bal des Conscrits
- Salle des Fêtes

25 mai 2013 :

Ampuis Tennis Club :
30 ans du club
- Salle des Fêtes

26 mai 2013 :

Ampuis Mozaïk :
Ampuis Folie's
- Salle Polyvalente

2 juin 2013 :

Conscrits :
Concours de pétanque
- Boulodrome

7 juin 2013 :

Basket :
Assemblée Générale
- Salle Hexagonale

8 juin 2013 :

Badminton :
Concours de pétanque
- Jeux de boules Verenay

14 juin 2013 :

Ecole de musique
d'Ampuis :
Audition de fin d'année
- Salle des Fêtes

21 juin 2013 :

Accord'age :
Fête de la Musique
- Salle des Fêtes

23 juin 2013 :

Rugby :
Vide grenier et concours
de pétanque
- Stade

28 juin 2013 :

Ampuis Mozaïk :
Kermesse
- Cour de l'école

Ecole maternelle :
Spectacle
- Salle Polyvalente

Rugby :
Assemblée Générale
- Chapiteau

6 juillet 2013 :

Bal des conscrits
- Salle des Fêtes

Saint Vincent :
Concours de pétanque
- Jeux de boules de
Verenay

juillet 2013 :

Banquet des classes en 3
- Salle Polyvalente

13 juillet :

Feu d'artifice
- Port



30-31 août -
1^{er}-2 et 3 septembre
2013 :

Vogue des Conscrits

JOBS D'ETE 2013

Ton PLJ te propose...

- Inscription aux Jobs d'Été
- Affichage des offres (dès le 26 avril)
- Mise en relation entre employeurs et candidats
- Aide à la rédaction de CV et lettre de motivation
- Possibilité d'utiliser gratuitement Internet pour la recherche d'emploi
- Prêt de scooter sous certaines conditions

FORUM JOBS D'ÉTÉ
Vendredi 26 avril 2013
de 9h à 13h30
Salle des Fêtes de Vienne

Des entretiens d'embauche par des entreprises locales
Un affichage des offres d'emploi (des entreprises n'ayant pu être présentes ce jour, et de la lettre de l'emploi du Centre Régional d'Information Jeunesse)

Pense à apporter tes CV !

Communauté de Communes de la Région de Condrieu
Espace Information Jeunesse Emploi
Ouvert du mardi au jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
1 Place des Droits de l'Homme
BP12 - 69714 CONDRIEU Cedex

Ampuis, Condrieu, Echalles, Les Haies, Lierre-sur-Rhône, Longues, St-Quentin-le-Moine, St-Romain-en-Jard, Trévieu

région de condrieu
communauté de communes

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Bien traiter les eaux usées

La commune d'Ampuis adhère au SIANC du Pilat (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non Collectif) qui assure le service public d'assainissement non collectif.

Ce service assure :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est-à-dire le contrôle de conception, implantation et exécution des installations neuves ou réhabilitées.
- Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

La commune d'Ampuis compte à ce jour 146 installations contrôlées depuis la création du service.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les règles régissant les installations d'assainissement non collectif ont évolué pour réduire les disparités de contrôle qui peuvent exister d'une collectivité à l'autre et donner une meilleure lisibilité du contrôle.

La modification de la réglementation repose sur trois axes principaux :

- Mise en place d'installations neuves conformes à la réglementation (documentation disponible en mairie à joindre à sa demande de permis de construire)
- Diagnostic obligatoire lors de la vente de logements pour accélérer le rythme des réhabilitations des installations existantes (avec mise aux normes au plus tard 1 an après la vente)
- Réhabilitation prioritaire des installations qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement (travaux obligatoires sous 4 ans)

Concernant les deux derniers points, une campagne de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif est reconduite en 2013. Cette opération peut permettre aux usagers, **sous condition d'éligibilité**, d'obtenir des aides financières de différents organismes :

- Département du RHONE
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Etat avec l'éco prêt à taux zéro

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

TARIFICATION EN VIGUEUR

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice 2012 ont été fixés par délibération en date du 30 novembre 2011.

DENOMINATION	Installation pour un seul logement	Installation commune à plusieurs logements	
		Coût fixe par installation (réparti en part proportionnelle au nombre d'usagers bénéficiant de ladite installation)	Coût fixe par usager bénéficiant de ladite installation
Rapport d'examen de conception (instruction du dossier)	150 €	100 €	50 €
Vérification de l'exécution des ouvrages (visite de chantier)	180 €	120 €	60 €
Vérification du fonctionnement et de l'entretien (1 ^{er} contrôle de l'existant)	180 €	120 €	60 €
Contrôle périodique (installation ayant déjà fait l'objet d'un 1 ^{er} contrôle de l'existant)	65 €	65 €	
Contribution annuelle au service	15 €	15 €	

- **Pénalité financière** visant à recouvrer les frais occasionnés (transport, personnel, secrétariat) du fait d'un rendez-vous non honoré et non justifié par l'usager : 50 €
- **Somme due en cas d'obstacle** mis à l'accomplissement de la mission du service : majoration de 100 % soit 360 euros.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact avec les services du SIANC :

SIANC du Pilat, 2 rue Benaÿ - 42410 PELUSSIN - Tél. 04 74 20 64 75

e.mail : contact@sianc-pilat.fr



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU PILAT

2, rue Benay - 42410 PELUSSIN - Tél. 04 74 20 64 75 - mail : contact@sianc-pilat.fr

Rapport de visite	
Vérification du fonctionnement et de l'entretien	
Commune de :	
Date du contrôle :	
Numéro parcelle/Dispositif :	
n° avis / Priorité :	
Zone à enjeux :	

CRITERES D'EVALUATION DES INSTALLATIONS

Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle
des installations d'assainissement non collectif

Priorité	Constat du Technicien	Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
			NON	OUI	
				Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
P 0	☐ ☒	Absence d'installation Absence d'élément attestant de son existence	Non respect de l'article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique		
Délai de réalisation des travaux			Mise en demeure de réaliser une installation conforme : Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		

Priorité	Constat du Technicien	Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
			NON	OUI	
				Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
P 1 A	☐ ☒	Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, contact avec les eaux usées prétraitées ou non, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	Installation non-conforme Danger pour la santé des personnes		
P 1 B	☐ ☒	Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation : risque pour la sécurité des personnes (défaut important de résistance structurelle ou couvercle non sécurisé, dispositif électrique défectueux)			
P 1 C	☐ ☒	Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant être raccordé au réseau public de distribution			
Délai de réalisation des travaux			Travaux obligatoires sous 4 ans ou : En cas de vente, travaux à la charge de l'acquéreur, dans un délai de 1 an		

Priorité	Constat du Technicien	Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	
			NON	OUI
D	☐ ☒	Installation incomplète - il manque soit un dispositif de prétraitement réalisé in situ ou préfabriqué, soit un dispositif de traitement - Rejet d'eaux usées prétraitées ou partiellement dans un puisard, mare ou cours d'eau - Fosse étanche munie d'un trop plein, évacuation d'EU brutes dans un système d'épandage - un dispositif qui ne répond pas aux modalités prévues par l'agrément - pour les toilettes sèches : absence de cuve étanche pour recevoir les fèces et urine, absence d'une installation pour le traitement des EM	Installation non-conforme	Installation non-conforme : Danger pour la santé des personnes
E	☐ ☒	Installation significativement sous-dimensionnée - un drain d'épandage unique - une FS utilisée comme FTE - une fosse qui déborde systématiquement - une partie significative des EM qui n'est pas traitées		Installation non-conforme : Risque environnemental avéré
F	☐ ☒	Installation présentant des dysfonctionnements majeurs - prétraitement fortement dégradé (plus d'étanchéité) - réseau de drain d'épandage totalement engorgés conduisant à la remontée des eaux en surface - une microstation avec un moteur hors service - une microstation sur laquelle des départs de boues sont constatés		
Délai de réalisation des travaux			P 2 ☐ ☒ En cas de vente, travaux à la charge de l'acquéreur, dans un délai de 1 an	P 1 ☐ ☒ Travaux obligatoires sous 4 ans ou : En cas de vente, travaux à la charge de l'acquéreur, dans un délai de 1 an

Priorité	Constat du Technicien	Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	
			NON	OUI
P 3	☐ ☒	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Voir la liste de recommandations du constat et de l'avis du service dans le rapport de visite (vérification du fonctionnement et de l'entretien) pour améliorer le fonctionnement de l'installation	

Des changements dans l'organisation du ramassage de vos déchets.

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu va procéder à des modifications de jour et de fréquence de collecte sur votre commune.

A partir du 1^{er} Mars 2013, l'ensemble des collectes (**bacs verts et jaunes**) se déroulera **le matin à partir de 5h**.

Ainsi, les habitants doivent sortir leurs bacs de collecte **la veille au soir** :

Ampuis centre bourg (+ Verenay) :

- Bac vert : tous les mardis et un jeudi sur 2.
- Bac jaune le vendredi (1 fois sur 2).

Ampuis hameaux :

- Bac vert : les mardis.

